



COMMISSION des CALENDRIERS JEUNES



CHAMPIONNATS U14 à U18

REPORT

Suite au tirage de la Coupe LEBAS, la rencontre de U18 D3 A du 31/01/2026 « BOUBERS US – SAINTE CATHERINE ES » est reportée au samedi 14/02/2026.

POINT des INVERSIONS

Les clubs suivants, ayant 2 équipes en alternance, doivent confirmer l'horaire pour le 31/01/2026 au plus tard afin de mettre les calendriers à jour.

Les rencontres suivantes ont été inversées lors du match « aller » suite à un arrêté municipal (*dans le cas où ces rencontres ne peuvent se jouer à la date fixée au calendrier, elles seront inversées*)

U18 D1 : HOUDAIN US – DIVION UC (Journée 3)

Retour à HOUDAIN le 28/03/2026 (Journée 9) – *Horaire à confirmer par HOUDAIN*

U15 D2 A : HOUDAIN US – ISBERGUES ESD (Journée 3)

Retour à HOUDAIN le 28/03/2026 (Journée 9) – *Horaire à confirmer par HOUDAIN*

U15 D4 C : HOUDAIN US – MARLES COS. 2 (Journée 3)

Retour à HOUDAIN le 29/03/2026 (Journée 9) – *Horaire à confirmer par HOUDAIN*

La rencontre suivante est inversée suite à un FORFAIT lors du match « aller » :

U16 D3 A : BAILLEUL AS – SAINTE CATHERINE ES (Journée 14)

Retour à SAINTE CATHERINE le 06/06/2026 – *Horaire à confirmer par STE CATHERINE*

Frais d'arbitrage à la charge de l'AS BAILLEUL (*Annexe 8 - article 3*)

Les rencontres suivantes sont inversées lors du match « retour » suite à plus de 2 arrêtés municipaux

U18 D3 B : HEUCHIN LISBOURG/VALLEE DE LA TERNOISE – BAS PAYS US (Journée 9)

Retour à BAS PAYS le 06/06/2026

Frais d'arbitrage à la charge de HEUCHIN LISBOURG

U15 D2 B : SAINT POL US – ANNEZIN US (Journée 14)

Retour à ANNEZIN le 07/06/2026 – *Horaire à confirmer par LOOS*

Frais d'arbitrage à la charge de l'US SAINT POL

U15 D5 A : NEUVIREUIL GAVRELLE AS – ECOURT JS 2 (Journée 9)

Retour à ECOURT le 29/03/2026 – *Horaire à confirmer par ECOURT*

Frais d'arbitrage à la charge de l'AS NEUVIREUIL GAVRELLE

La rencontre suivante est inversée lors du match « retour » suite au forfait lors du match « aller »

U18 D3 B : HEUCHIN LISBOURG/VALLEE DE LA TERNOISE – LABOURSE RC (Journée 14)

Retour à LABOURSE le 06/06/2026

Frais d'arbitrage à la charge de HEUCHIN LISBOURG

CRITERIUM des EXEMPTS

Afin de pallier aux groupes incomplets en U15 D4 et D5, U16 D3, U17 D2, U18 D3 et D4, la Commission a proposé lors du Comité Directeur du 16/12/2025 la mise en place du « Critérium des exempts ».

Ces rencontres sont officielles et faute de pouvoir effectuer la FMI, la feuille de match papier est OBLIGATOIRE.

Ces rencontres paraîtront sur le site dans la rubrique « CRITERIUM des EXEMPTS » et débuteront le 28/02/2026.

Un arbitre peut être désigné sur certaines rencontres.

Les équipes refusant d'y participer seront considérés forfaits qui seront comptabilisés (comme lors des brassages) pour toute la saison.

Toutefois, lorsque la distance entre les 2 clubs devant s'opposer dépasse les 40 kms, le club VISITEUR peut refuser la rencontre définie mais doit en aviser le District pour le lundi au plus tard précédent la rencontre, sous peine d'être comptabilisé également forfait.

Le Président de la Commission

Pascal WATEL

